

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DDCT 20** Subventions fonds du Maire (30 000 euros) à 8 associations du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 8 associations domiciliées dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 16 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>ème</sup> arrondissement » (31341 / 2015\_06727), 71 avenue Henri Martin - 75116 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Office du Mouvement Sportif du XVIème arrondissement » (17518 / 2015\_06819), 71 avenue Henri Martin - 75116 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Aux Captifs la Libération (17393 / 2015\_07453), 8 rue Gît-le-Cœur - 75006 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association NOUR (19926 / 2015\_08514), 17, rue du Général Niox - 75016 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association La Porte d'Eveil (183254 / 2015\_06261), 42 avenue Paul Doumer - 75016 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Opéra du Jour (3922 / 2016\_03971), 5, rue Marietta Martin - 75016 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Le Palais Royal (1187 / 2015\_08138), 17, rue de la Tour - 75116 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association L'Arche à Paris (18145 / 2015\_08150), 39-41, rue Olivier de Serres - 75015 Paris.

Article 9 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**